



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mars 2024



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS



Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 mars 2024, s'est réuni le lundi 18 mars 2024 à 20 H 00, Maison de l'Enfance à La Ferrière.



24-007 Budget Commune / Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2024.

24-008 Compte Financier Unique du Budget Principal

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, hors la présence du Maire, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la présentation faite du Compte Financier Unique.
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- APPROUVE le Compte Financier Unique de l'année 2023 du budget principal de la commune.
- DECIDE d'affecter les résultats du Compte Financier Unique 2023 au budget primitif 2024 comme suit :

Section de fonctionnement :

Compte 002 - recettes - excédent de fonctionnement reporté : 795 222.97 €

Section d'investissement :

Compte 001 - recettes- solde d'investissement reporté : 473 803.27 €

Compte 1068 - recettes - excédents de fonctionnement capitalisés : 1 200 000 €

24-009 Compte Financier Unique du Budget Annexe Lotissement « La Pironnière »

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, hors la présence du Maire, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la présentation faite du Compte Financier Unique.
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- APPROUVE le Compte Financier Unique de l'année 2023 du budget annexe lotissement « La Pironnière ».
- CONSTATE les résultats du Compte Financier Unique 2023 au budget annexe lotissement « La Pironnière » 2024 comme suit :

Section de fonctionnement :

Compte 002 - recettes - excédent de fonctionnement reporté : 104 458.08€

Section d'investissement :

Compte 001 - recettes - solde d'investissement reporté : 0 €

24-010 Compte Financier Unique du Budget Annexe Lotissement « Les Hauts de la Pironnière »

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, hors la présence du Maire, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la présentation faite du Compte Financier Unique.
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- APPROUVE le Compte Financier Unique de l'année 2023 du budget annexe lotissement « Les Hauts de la Pironnière »

L'intégralité des délibérations et des débats seront retranscrits dans le procès-verbal de la séance

- **CONSTATE** les résultats du Compte Financier Unique 2023 au budget annexe lotissement « Les Hauts de la Pironnière » 2024 comme suit :

Section de fonctionnement :

Compte 002 - Recettes - excédent de fonctionnement reporté : 900.07€

Section d'investissement :

Compte 001 - dépenses - solde d'investissement reporté : -24 671.59€

24-011 Compte Financier Unique du Budget Annexe Lotissement « Le Caillou Blanc 2 »

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, hors la présence du Maire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation faite du Compte Financier Unique.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'année 2023 du budget annexe lotissement « Le Caillou Blanc 2 »
- **CONSTATE** les résultats du Compte Financier Unique 2023 au budget annexe lotissement « Le Caillou Blanc 2 » 2024 comme suit :

Section de fonctionnement :

Compte 002 - dépenses - déficit de fonctionnement reporté : -38 495.64€

Section d'investissement :

Compte 001 - dépenses - solde d'investissement reporté : -49 637.06€

24-012 Compte Financier Unique du Budget Annexe Lotissement « Le Caillou Blanc 5 »

Considérant l'avis favorable de la Commission Administration Générale du 27 février 2024.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, hors la présence du Maire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation faite du Compte Financier Unique.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'année 2023 du budget annexe lotissement « Le Caillou Blanc 5 ».
- **CONSTATE** les résultats du Compte Financier Unique 2023 au budget annexe lotissement « Le Caillou Blanc 5 » 2024 comme suit :

Section de fonctionnement :

Compte 002 - recettes - excédent de fonctionnement reporté : 119 503.69€

Section d'investissement :

Compte 001 - dépenses - solde d'investissement reporté : -35 903.12€

24-013 Compte Financier Unique du Budget Annexe « ZAC du Plessis »

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, hors la présence du Maire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation faite du Compte Financier Unique.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'année 2023 du budget annexe « ZAC du Plessis ».
- **CONSTATE** les résultats du Compte Financier Unique 2023 au budget annexe « ZAC du Plessis » 2024 comme suit :

Section de fonctionnement :

Compte 002 - recettes - excédent de fonctionnement reporté : 242 492.05€

Section d'investissement :

Compte 001 - dépenses - solde d'investissement reporté : -409 571.94€

Mairie

92 rue Nationale 85280 LA FERRIERE - Vendée
Tél. 02 51 40 61 69 - mairie@laferriere-vendee.fr - www.laferriere-vendee.fr

24-014 Transformation du Pôle Culturel actuel en Hôtel de Ville / Modification n°2 de l'Autorisation de Programme n°2022-01

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à la majorité (1 vote contre, TANGUY Marie-Hélène) :

- **DECIDE** de modifier l'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus.
- **PREVOIT** l'inscription aux budgets annuels respectifs, des Crédits de Paiement correspondants tels qu'ils figurent ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider, dans la limite des Crédits de Paiement ci-dessus, jusqu'à l'adoption des budgets 2024.

24-015 Création d'un Pôle Culturel et Associatif sur le site de l'ancienne mairie / Modification n°1 de l'Autorisation de Programme n°2022-02

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus.
- **PREVOIT** l'inscription aux budgets annuels respectifs, des Crédits de Paiement correspondants tels qu'ils figurent ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider, dans la limite des Crédits de Paiement ci-dessus, jusqu'à l'adoption des budgets 2024.

24-016 Transformation du Pôle Culturel actuel en Hôtel de Ville / Avenant n°2 au lot 6 : Étanchéité avec l'entreprise SOPREMA

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré : à la majorité (2 votes contre, TANGUY Marie-Hélène et RAMBAUD Franck) :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 du lot 6 : Etanchéité avec l'entreprise SOPREMA : Travaux modificatifs à la suite de modifications de façades (rajout de coiffe alu laqué) pour un montant de 2 630,66 € HT soit 3 156,79 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 qui porte le montant total du lot 6 à la somme de 99 699,65 € HT soit 119 639,58 € TTC, représentant une augmentation de 17,48% du marché initial.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal aux articles et chapitres prévus à cet effet.

24-017 Création d'un Pôle Culturel et Associatif sur le site de l'ancienne mairie / Avenant n°1 au lot 12 : Carrelage - Faïence avec l'entreprise GALIPAUD

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré : à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au lot 12 : Carrelage - Faïence avec l'entreprise GALIPAUD : Surépaisseur de chape due à un niveau inconstant de la dalle béton existante pour un montant de 3 680,00 € HT soit 4 416,00 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 qui porte le montant total du lot 12 à la somme de 90 402,98 € HT soit 108 483,58 € TTC, représentant une augmentation de 4,24% du marché initial.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal aux articles et chapitres prévus à cet effet.

24-018 Lotissement « Les Hauts de la Pironnière » / Avenant n°1 lot unique : travaux d'aménagement avec l'entreprise COLAS

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 lot unique : travaux d'aménagement avec l'entreprise COLAS : modification de la clôture du lotissement pour un montant de 6 780,00 € HT soit 8 136,00 € TTC.

Mairie

92 rue Nationale 85280 LA FERRIERE - Vendée
Tél. 02 51 40 61 69 - mairie@laferriere-vendee.fr - www.laferriere-vendee.fr

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 lot unique : travaux d'aménagement qui porte le montant total du marché à la somme de 466 780,00 € HT soit 560 136,00 € TTC, représentant une augmentation de 1,47% du marché initial.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal aux articles et chapitres prévus à cet effet.

24-019 Terrain « Zone de Loisirs » / Avenant n°1 au bail rural de Monsieur PRAIN Tony (exploitant)

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au bail avec Monsieur Tony PRAIN et Madame Valérie PRAIN.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer à signer l'avenant n°1 au bail avec Monsieur Tony PRAIN et Madame Valérie PRAIN et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

24-020 Rue Nationale / Rétrocession du terrain de Madame SOURISSEAU à la commune

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la rétrocession de terrain à l'euro symbolique de la parcelle section AH n° 308 d'une superficie de 61m² à Madame SOURISSEAU Chantal.
- **PRECISE** que les frais de bornage et les travaux seront à la charge de la Commune.
- **PRECISE** que les frais d'acte seront payés par moitié par la Commune et par Madame SOURISSEAU Chantal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer à signer l'acte à intervenir en l'étude de la SCP MERCIER-DE CASTELLAN, Notaires aux Essarts.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

24-021 La Paillerie - Le Margat - La Mavoire - Les Poudrières / Lancement d'une enquête publique de déclaration préalable à l'alinéation de 4 voies communales

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'ouverture de l'enquête publique de déclassement préalable à l'aliénation des voies communales suivantes :

- Une partie de la voie communale entre les parcelles section ZV n°48, 49 et section ZS n°37 à la Paillerie ;
- Une partie de la voie communale n°221 devant la parcelle section YP n°45 au Margat ;
- Une partie de la voie communale n°725 devant la parcelle section YM n°71 aux Poudrières ;
- Une partie de la voie communale entre les parcelles section ZD n° 135 et 105 à la Malvoire ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches administratives relative à cette enquête publique.

24-022 SYDEV / Convention pour le programme annuel de rénovation éclairage public 2024

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de la convention proposée par le SyDEV pour le programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2024 d'un montant maximum de participation de 15 000,00€ HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir fixant les modalités techniques et financières de ces travaux.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Primitif 2024 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Mairie

92 rue Nationale 85280 LA FERRIERE - Vendée
Tél. 02 51 40 61 69 - mairie@laferriere-vendee.fr - www.laferriere-vendee.fr

24-023 Motion contre la fermeture d'une classe à l'école maternelle Anita Conti

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la motion contre la fermeture d'une 4^{ème} classe à l'école maternelle Anita Conti.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

24-024 Protection sociale complémentaire - Convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de :
 - **Donner mandat au Centre de Gestion de la Vendée**, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale,
 - **Donner mandat au Centre de Gestion de la Vendée** pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance

24-025 Personnel / Mise à jour du tableau des effectifs

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Les effectifs du personnel communal sont ainsi fixés à compter du 1^{er} mai 2024 :

Emplois fonctionnels					
Cadre d'emploi	Grades du cadre	Temps hebdo	Nombre d'emplois avant	Mouvements	Total
Directeur Général des Services	Directeur Général des Services de 2000 à 10 000 habitants	35h	1	-	1
Filière Administrative					
Cadre d'emploi	Grades du cadre	Temps hebdo	Nombre d'emplois avant	Mouvements	Total
Attachés territoriaux	Attaché Principal	35h	1	-	1
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Principal de 1ère classe	35h	2	-	2
	Rédacteur Principal de 2ème classe	35h	1	-	1
	Rédacteur	35h	2	-	2
Adjoints Administratifs territoriaux	Adjoint administratif Ppal de 1ère classe	35h	3	-	3
	Adjoint administratif Ppal de 2ème classe	35h	1	-	1
	Adjoint administratif	35h	3	-	3
Filière Animation					
Cadre d'emploi	Grades du cadre	Temps hebdo	Nombre d'emplois avant	Mouvements	Total
Animateurs territoriaux	Animateur principal de 1ère classe	35h	1	-	1
Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation Ppal de 1ère classe	35h	3	-	3
	Adjoint territorial d'animation	35h	1	-	1

Mairie

92 rue Nationale 85280 LA FERRIERE - Vendée
Tél. 02 51 40 61 69 - mairie@laferriere-vendee.fr - www.laferriere-vendee.fr

		32,49h	1	-	1
		32,5h	1	-	1
		30,34h	1	-	1
		29,35h	1	-	1
		19,36h	1	-	1
		18,34h	1	-	1
		17,4h	1	-	1
		9,95h	1	-	1
		8,04h	1	-	1
Filière Culturelle					
Cadre d'emploi	Grades du cadre	Temps hebdo	Nombre d'emplois avant	Mouvements	Total
Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine Ppal de 1ère Cl.	30h	1	-	1

Filière Technique						
Cadre d'emploi	Grades du cadre	Temps hebdo	Nombre d'emplois avant	Mouvements	Total	
Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur Territorial	35h	1	-	1	
Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	35h	3	-	3	
		23,5h	1	-	1	
	Adjoint technique principal de 1ère classe	35h	1	-	1	
		28h	1	-	1	
		24h	1	-	1	
		6,24h	1	-	1	
	Adjoint technique principal de 2ème classe	35h	4		4	
		30h	0	+1	1	
		18h	1		1	
		17,5h	1	-	1	
	Adjoint technique		11h	1	-	1
			35h	6		6
			30h	2	-1	1
			29h	1	-	1
			20,5h	1	-	1
			18h	1	-	1
			14h	1	-	1
			13,5h	1	-	1
9h	1	-	1			

Filière Médico-Sociale					
Cadre d'emploi	Grades du cadre	Temps hebdo	Nombre d'emplois avant	Mouvements	Total
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	30h	1	-	1

Filière Police					
Cadre d'emploi	Grades du cadre	Temps hebdo	Nombre d'emplois avant	Mouvements	Total
Agent de police municipale	Brigadier-chef principal	35h	1	-	1

Mairie

92 rue Nationale 85280 LA FERRIERE - Vendée

Tél. 02 51 40 61 69 - mairie@laferriere-vendee.fr - www.laferriere-vendee.fr

	Gardien Brigadier	35h	1	-	1
TOTAL					62

Article 2 : Le tableau des effectifs est modifié pour tenir compte des créations et suppressions de postes ci-dessus. La présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} mai 2024.

Article 3 : Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois et grades ainsi créés et les charges et impôts s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Article 4 : Monsieur le Maire, le directeur général par délégation ou le trésorier, sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

24-026 Vendée Numérique / Adhésion à la Centrale d'Achats d'Objets Connectés

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion à la Centrale d'Achat de Vendée Numérique.
- **ACCEPTE** les termes de la convention.
- **PREND** acte de la procédure qui sera engagée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce groupement.

24-027 La Roche sur Yon Agglomération / Demande de Fonds de Concours pour la mairie - Avenant n° 2

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Roche Agglomération pour l'attribution puis le versement d'un fonds de concours d'investissement,
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération défini comme suit :

Dépenses TTC		Recettes		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
AMO	50 373,31 €	DSIL verte 2023 - Préfecture de la Vendée	200 000,00 €	6%
Maitrise d'œuvre	257 849,76 €	SYDEV (transition énergétique)	97 395,00 €	3%
Travaux	3 155 920,64 €	SYDEV (subv étude photovoltaïque)	4 640,00 €	0%
Étude photovoltaïque	6 960,00 €	Région Pays de la Loire	24 750,00 €	1%
		Fonds de concours La Roche Agglo - base + avenant N°1	668 445,00 €	19%
		<i>Fonds de concours La Roche Agglo - avenant N°2 - sollicitation</i>	70 041,00 €	2%
		<i>FCTVA estimé</i>	569 399,85 €	16%
		Sous total subventions	1 634 670,85 €	47%
		Emprunt / Autofinancement	1 836 432,87 €	53%
		Sous total reste à charge de la collectivité	1 836 432,87 €	53%
Total dépenses TTC	3 471 103,72 €	Total recettes	3 471 103,72 €	100%

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

Mairie

24-028 La Roche sur Yon Agglomération / Groupement de commandes relatif aux formations sécurité portant sur les CACES et les habilitations électriques 2024/2027

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de formations sécurité CACES, habilitations électrique et formation amiante.
- **ACCEPTE** les termes de la convention de groupement.
- **PREND** acte de la procédure qui sera engagée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce groupement.

24-029 La Roche Sur Yon Agglomération / Zones d'Accélération d'Énergies Renouvelables (ZAENR) - Modalités de concertation au public

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** la période de concertation avec la population du 15 avril au 3 mai 2024 inclus aux horaires d'ouverture au public de la mairie ;
- **FIXE** les modalités comme suit :
 - Mise à disposition du public d'un dossier de présentation et d'un registre aux jours et heures d'ouverture de la Mairie ;
 - Création d'une adresse mail dédiée pour permettre la participation du public par voie électronique.
- **INDIQUE** qu'une réunion publique sera organisée à l'échelle communautaire dont la date sera portée à connaissance du public ultérieurement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Mairie

92 rue Nationale 85280 LA FERRIERE - Vendée
Tél. 02 51 40 61 69 - mairie@laferriere-vendee.fr - www.laferriere-vendee.fr